EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES
SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mil dix et le dix septembre à 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUTHOIT, Maire

PRÉSENTS : Alain DUTHOIT, Jean BEAREE, Serge WATTEEUW, Franck SARRE, Philippe ALLAERT, Sandra AUDRAN, Jean-Pierre DELEFORGE, Christelle DESCAMPS, Marie FOUTRY, Alain HAVERBEQUE, Thierry HERMAN, Jean-Marie PETIT.

Olivier DELEVOYE donne pouvoir à Serge WATTEEUW

NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL : 13 membres en exercice

DATE DE CONVOCATION : 2 septembre 2010
DATE AFFICHAGE : 2 septembre 2010

SECRÉTAIRE : Christelle DESCAMPS est désignée secrétaire de séance

M. le Maire souhaite ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour et demande l'accord du conseil pour ajouter le point suivant : la mise à disposition à la CCPP du chemin rural qui relie Bourghelles à Bachy. Le conseil municipal accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

1 – APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU

Le Compte rendu de la réunion du 28 juin 2010 est approuvé à 12 voix pour.

2 – DÉCISION MODIFICATIVE

M. le Maire propose d'apporter les modifications nécessaires à la conformité des écritures budgétaires avec la réglementation pour l'achat du tracteur qui fera l'objet d'un règlement en 4 fois sans frais.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D – 21571 – matériel roulant		45544
R – 16411 - Emprunts		52026
D – 16411 - Emprunts		6482

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'apporter ces modifications.

3 – ADHÉSION AU SIDEN-SIAN

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes suivantes :
- ***Compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif, Eaux Pluviales, Eau Potable et Industrielle :*** MONTAY (59)
- ***Compétence Eau Potable et Industrielle :*** REGNY (02)

4 –DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES

M. le Maire explique que le Centre de Gestion a décidé de s'associer à la Préfecture du Nord pour un projet global de dématérialisation et propose de signer une convention pour adhérer au groupement de commandes et adhérer par la suite aux services d'un tiers de télétransmission.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris connaissance de cette information, adhère au principe de la dématérialisation et donne pouvoir à M. le Maire de signer à la fois la convention au groupement de

commande et celle relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Toutefois, le conseil municipal souhaite approfondir les aspects financiers avant la signature.

.

5 – CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR CHEF

M. le Maire propose la création d'un poste de rédacteur chef pour permettre une promotion interne selon les caractéristiques suivantes :

Filière : Administrative
Cadre d'emploi : Rédacteurs Territoriaux
Grade : Rédacteurs Chefs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste de rédacteur chef, permanent à temps complet à compter du 1er octobre 2010.

6 – CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE

Après avoir entendu Monsieur le Maire sur le départ de Roselyne BIGAND pour mutation et sur la nécessité de la remplacer, il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif 2ème classe.
Filière : Administrative
Cadre d'emploi : Adjoints administratifs territoriaux
Grade : Adjoint Administratif 2ème classe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'adjoint administratif 2ère classe.

7 –DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES OCCASIONNELS

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le recrutement de personnel à titre occasionnel ou saisonniers, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'autoriser M. le Maire à recruter en tant que de besoins des agents non titulaires à titre saisonnier ou occasionnel dans les conditions fixées par l'article 3/2ème alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles.

8 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPP

Après lecture et discussions sur les modifications suivantes :

- domaine d'intervention de la CCP sur les fossés
- soutien à l'enseignement musical sur le territoire
- création et animation d'un réseau de cybercentres et animations d'ateliers multimédia
- d'intérêt communautaire les voies d'accès nécessaires à la desserte de toutes les zones d'activité économique existantes et les réalisations et aménagements suite à la création du pôle d'échange autour de la gare de Templeuve.

Le conseil municipal vote favorablement ces nouveaux statuts.

9 – TRANSFERT DE LA RUE BARTHOU EN VOIRIE DÉPARTEMENTALE

M. le Maire explique que suite au projet de requalification de la RD93, il a été décidé de mettre en sens unique cette route départementale entre la RD955 et la rue Jaurès afin de sécuriser cet axe très dangereux et où le stationnement est difficile.
De ce fait, le sens inverse de circulation se fera par la rue Jean Jaurès et la rue Barthou, il est donc obligatoire que cette dernière pourra intégrer le domaine public départemental.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le transfert en voirie départementale de la rue Barthou.

10 – CONVENTION ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RD93

M. le Maire expose à l'assemblée que la RD 93 est inscrite au Plan Routier Départemental pour la 1ère phase de la RD955 à la rue Aristide Briand et que les travaux pourraient débuter en 2011. Il y a lieu d'établir une convention entre la commune et le Conseil Général pour constituer un groupement de commandes et permettre une meilleure coordination administrative et technique des travaux.
M. le Maire donne lecture de la dite convention en expliquant que la commune accompagne ces travaux en finançant la réalisation de trottoirs le long de la RD93 et de travaux de bordures caniveaux à hauteur de 399.200 € TTC. Il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention avec le Conseil Général.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
autorise M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes.

De plus, une subvention pour les trottoirs et bordures caniveaux pouvant être demandée auprès du Département pour cette opération, il sollicite donc l'accord du conseil municipal pour déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'aménagement des trottoirs et bordures caniveaux.

11 – CONVENTION ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RD955

M. le Maire expose à l'assemblée que la RD 955 inscrite au Plan Routier Départemental 2005-2010 doit faire l'objet d'une convention entre la commune et le Conseil Général précisant les conditions administratives, techniques et financières du transfert de la maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement de sécurité de la route départementale.

M. le Maire donne lecture de la dite convention et demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention avec le Conseil Général.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
autorise M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec le département.

De plus, M. le Maire explique que la commune accompagne et finance ces travaux par la réalisation de trottoirs et bordures caniveaux à hauteur de 186.091,14 € HT. Il sollicite l'accord du conseil municipal pour déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'aménagement des trottoirs et bordures caniveaux.

12 – SUBVENTION TRAVAUX RUE FOCH

M. le Maire expose à l'assemblée que, dans la continuité des travaux portant sur la partie de la RD 93 faisant l'objet d'une requalification, des travaux d'aménagement de trottoirs et de bordures caniveaux vont être réalisés pour améliorer et sécuriser la circulation des piétons sur cette partie non reprise dans le programme de requalification.
Il précise que ces aménagements seront réalisés conformément à l'étude effectuée par PAYSAGES dans le cadre du FDAN, étude qui a fait l'objet d'une présentation lors de précédents conseils.
Il sollicite l'accord du conseil municipal pour déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général pour ces travaux d'aménagement de trottoirs et de bordures caniveaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'aménagement des trottoirs et des bordures caniveaux rue du Maréchal Foch.

Ces travaux seront financés à hauteur de 186.377,46 € TTC.

13- CHOIX DE L'IMPRIMEUR POUR LE BULLETIN MUNICIPAL

Jean-Marie PETIT, conseiller délégué à la communication et à l'information, nous informe qu'il a consulté quatre sociétés d'impression pour l'édition du bulletin municipal.
Après lecture des différents devis et discussions sur la qualité des projets présentés, le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir la société VISUAL CONCEPT situé à Orchies pour l'élaboration du bulletin municipal 2011 pour un montant de 2749,33 € TTC.

14 – MISE A DISPOSITION DU CHEMIN RURAL

M. le Maire explique qu'une clôture va être installée sur le chemin rural reliant Bourghelles à Bachy.
Une entrée est prévue sur le côté droit du chemin et une chicane avec volet ouvrant sera installée pour éviter le passage des motocyclistes. M. le Maire sollicite le conseil municipal pour son accord sur la mise à disposition de ce chemin à la Communauté de Communes du Pays de Pévèle afin qu'elle puisse prendre en charge le coût des aménagements réalisés dans le cadre de sa compétence tourisme.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la mise à disposition à la CCPP du chemin reliant Bourghelles à Bachy pour la réalisation des travaux d'aménagement.

La séance est levée à 23h30.

Christelle DESCAMPS	Alain DUTHOIT
Secrétaire de séance	Le Maire